



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-223**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179435-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VIE CULTURELLE - THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION INITIALE - EXERCICE 2020

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLE, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION INITIALE - EXERCICE 2020 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Théâtre du Jeu de Paume, haut lieu culturel de la Ville nécessite annuellement des travaux d'entretien et de rénovation intérieure du bâtiment.

L'Association du Théâtre du Jeu de Paume, actuellement gestionnaire du lieu a en charge cette fonction aussi, je vous propose d'allouer aujourd'hui une subvention d'investissement dédiée à l'entretien du bâtiment d'un montant de 30 000 €, au titre de l'exercice 2020.

A cet effet, il convient d'établir un avenant à la convention d'objectifs quadriennale votée par délibération n°2019-646 du 16 décembre 2019.

Il convient également de verser le solde de la subvention de fonctionnement de l'exercice 2020 à l'association du Théâtre du Jeu de Paume d'un montant de 187 000 €.

Ces propositions ont été validées en septembre 2020.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Théâtre du Jeu de Paume, une subvention d'investissement pour un montant de **30 000 €** (exercice 2020)

- **ADOPTER** un avenant à la convention d'objectifs quadriennale votée par délibération n°2019-646 du 16 décembre 2020 relatif à l'attribution de cette subvention d'investissement,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2020 de la Ville 313-20421-903/6718 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ATTRIBUER** au Théâtre du Jeu de Paume, le solde de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 d'un montant de **187 000 €**
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2020 de la Ville 313-6574-923/6717 qui présente les disponibilités suffisantes
- **AUTORISER** Madame l'adjoint à la culture à signer les documents afférents.

DL.2020-223 - VIE CULTURELLE - THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET SOLDE DE LA SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT - ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION INITIALE -
EXERCICE 2020 -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

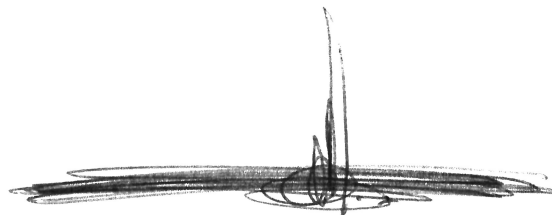
Dominique AUGÉY Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00